

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 13 (1884)

**Heft:** 5

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ment au point de vue de la participation financière de l'Etat. Enfin, il se demande quel sera le sort des écoles secondaires actuelles, dont quelques-unes, peu fréquentées et peu prospères, devront subir de profondes modifications.

La discussion qui suit cet exposé révèle de grandes divergences de vues entre les différents membres de la réunion. Les uns par crainte des difficultés, les autres pour ne pas nuire aux écoles secondaires actuelles, ceux-ci redoutant de provoquer un déclassement, ceux-là un antagonisme entre les maîtres, presque tous par suite de la conviction que le recrutement et la fréquentation seraient extrêmement difficiles, se prononcèrent dans un sens peu favorable aux écoles régionales. Seuls les représentants de la Gruyère défendirent carrément la cause de ces écoles et demanderont dans la loi l'introduction des dispositions spéciales en leur faveur, notamment un subside élevé et des conditions de fréquentation.

On finit par se mettre d'accord sur les points suivants :

1. Introduction d'un subside dans la loi.
2. Action à exercer auprès des communes riches et formant un centre suffisant pour en obtenir la création d'une école régionale.
3. Renvoi, jusqu'après les premières expériences faites, de l'élaboration définitive d'une législation spéciale et d'un programme obligatoire.

La deuxième question, relative aux exigences *d'études et de brevet pour obtenir de meilleurs instituteurs*, provoqua tout d'abord la proposition d'élever à quatre le nombre des années d'études à l'école normale. Il fut toutefois démontré que les trois années actuelles seraient suffisantes si on se montrait assez sévère dans l'examen d'admission, soit sous le rapport des connaissances, soit sous celui des aptitudes physiques et intellectuelles. L'unanimité des membres réclama aussi l'application exacte et sévère du règlement lors des examens de brevets, surtout en ce qui concerne la langue maternelle et la méthode d'enseignement. La tendance actuelle vers l'enseignement professionnel ne doit pas passer inaperçue à l'école normale, dont le programme doit comporter une étude suffisante des connaissances agricoles.

Des maîtres très capables, un bon livre de lecture, des cahiers ou un traité d'arithmétique, peu de manuels du reste : voilà comment il fut répondu à la troisième question, sur la *réduction des manuels scolaires*.

Au banquet, la discussion s'établit sur l'enseignement professionnel et, en particulier, sur l'enseignement agricole.

En somme, bonne, mais trop courte séance. La première question à elle seule aurait exigé une journée entière.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

L'incendi d'Hauterive, survenu au moment où nous préparions le *Bulletin pédagogique* de mai, nous a empêché de donner le compte-rendu de plusieurs ouvrages qui nous ont été adressés. Nous aurions désiré surtout entretenir nos lecteurs du *Guide pratique pour la préparation aux examens des recrues*, par MM. Perriard et Golaz, expert pédagogique. Qu'il nous suffise aujourd'hui de donner un extrait d'une lettre de M. Schaller, à la Rédaction du *Bulletin* : « Je vous autorise à dire que cet ouvrage a reçu l'approbation de l'Instruction publique et que je le recommande vivement à nos jeunes recruteables. »